

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 12 MAI 2022 A 19H00**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas JOUVE, Maire.

Présents : Nicolas JOUVE, Sébastien JOUVE, Chantal HERRAULT, Jean-Camille LARROQUE, Marlène NEIGE, Jean-François MELOT

Représenté : -

Absent : Antoine BENEZY

Secrétaire de séance : Chantal HERRAULT

Date de convocation : 5 mai 2022

► Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29 mars 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

► Travaux d'aménagement du four communal

Dans le cadre de la revitalisation du bourg, un chantier bénévole impliquant la Conf' et le conseil municipal, a permis notamment, l'élaboration d'une chape suivie de carrelage dans le gîte hors sac. Par ailleurs la construction d'un double barbecue et l'installation d'un four à pizzas verront le jour ce dimanche 15 mai. Les matériaux sont pris en charge par la commune. Nicolas demande donc l'autorisation de payer les factures liées à ces travaux.

JF Melot aurait souhaité être informé avant le commencement des travaux et décide de s'abstenir.

Vote : 5 pour ; abstention : 1 ; contre:0

► Dette auprès de Véolia : Autorisation de signature du protocole transactionnel

La dette de la municipalité envers Véolia, concernant les fuites d'eau à Prunt entre 07/2017 et 07/2019, à laquelle s'ajoutent les consommations d'eau entre 07/2019 et 07/2021, va être apurée à la suite d'un protocole d'accord entre Véolia, le SIAEP et la commune de Confolent. Le remboursement, en ce qui concerne Confolent, se fera de manière étalée, en 1 versement de 1 926€39 à la signature du protocole puis 3 versements de 847€40 (1 chaque année).

Autorisation de signer ce protocole à l'unanimité

► Subventions aux associations

Les associations suivantes ont adressé une demande de subventions et Nicolas a proposé les versements suivants ;

-le Club des 5 clochers : 50€

-Le Petit Journal Bortois : somme imposée : 62€

-De Villages en barrages : somme imposée:50€

-Le Comité des fêtes a demandé 250€ pour l'organisation de la fête du 14 juillet. Jean-Camille fait remarquer que les cotisations ont été payées l'année dernière bien que le Covid ait considérablement réduit son activité. Considérant que le Comité ne souhaitant pas s'investir sur d'autres manifestations communales et possédant une trésorerie suffisante pour le 14 juillet, Nicolas propose : 50€

-La Société de chasse communale : 50€

-Les Amis de Port Dieu: 50€

-La Conf' : 200 € Jean-François Melot demande la justification de cette somme : La Conf doit organiser plusieurs festivités cet été à Port Dieu notamment.

Vote à l'unanimité

► Location de la salle polyvalente

Nicolas propose que la location de la salle soit gratuite pour des cérémonies officielles (mariage, enterrement...).

Chantal fait remarquer qu'il y a quand même consommation d'électricité et décide de s'abstenir.

Pour : 5 ; abstention:1 ; contre:0

► Questions diverses

- Le lave-vaisselle ne se vidange pas. Jeff dit qu'en fait, il fonctionne mais on ne fait pas ce qu'il faut car nous n'avons pas le mode d'emploi. On va essayer de le trouver.
- Le foyer refuge de la SPA est sous menace de fermeture si la mise aux normes n'est pas faite dans les temps. Donc pas d'accueil possible en cas de présence de chiens errants.
- JF Melot demande de l'aide pour le désherbage du cimetière. Chantal propose qu'on applique sur les mauvaises herbes, un mélange eau/vinaigre/sel.
JF Melot demande s'il serait envisageable de goudronner une partie autour du portail, pour qu'il soit plus facile à ouvrir. Nicolas dit que si la restauration du chemin du Vernailhat est faite au goudron, non. Si c'est en enrobé, sans doute.
Une discussion sur le manque de place a été engagée. Le problème n'est pas simple. Une récupération de concessions est très coûteuse.
- Une question du public. Jeff : Peut-on demander aux Amis de Port Dieu s'ils pourraient remettre le cadran solaire à Port Dieu ?
- EDF propose une convention avec la commune pour une rémunération d'une personne affectée à la tenue de l'expo en juillet et août. 3000€ brut pour les 2 mois.

Fin de séance à 20h30